

Après les déchets australiens ...

Satisfaction du refus d'importer mais nous devons rester vigilants quant au projet d'extension de Trédi pour recevoir ces types de déchets.

Une mobilisation permanente s'impose avec la constitution d'un front commun associatif, pour refuser toute tentative venue d'ailleurs, et parce que nous respirons tous le même air, de prendre à bras le corps le problème sanitaire devenu majeur de la pollution atmosphérique qui hypothèque notre santé et celle de nos enfants.

VIVRE est une association indépendante, composée de bénévoles, qui a pour objectif l'intérêt général. Nous sommes rassemblés actuellement pour la défense de la santé de tous, préoccupation majeure qui prime sur notre territoire avant même celle de trouver un emploi ou un logement.

Le phénomène de l'industrialisation outrancière qui nous a fait accepter des exploitations extrêmement polluantes sans nous soucier de la santé des riverains s'inverse, comme en témoigne par exemple la mobilisation, l'écoute et les échanges de la dernière réunion publique du 15 juillet.

Récemment, sur le dossier des déchets australiens contre la venue desquels nous nous sommes opposés, nous n'avons pu que nous réjouir de la position de la Ministre de l'Environnement, Madame Ségolène Royal, du communiqué de Monsieur le Préfet de l'Isère, de ne pas autoriser la venue pour incinération à TREDI Salaise de ces déchets d'hexachorobenzène (HCB) appartenant au géant de la chimie ORICA. Ce produit hautement toxique est interdit dans l'Union Européenne depuis 1981.

La Ministre et le préfet ont affirmé comme nous leur refus de la venue des déchets pour laquelle une demande de dérogation à la Convention de Bâle avait été émise par l'Australie. Les raisons invoquées sont les « principe de précaution » en raison des risques de pollution marine encourus pendant le transport, et « principe de proximité qui exige que les déchets soient traités à proximité de leur source de production ».

Au-delà des raisons officielles, VIVRE étaye sa position sur six bonnes raisons qui sont consignées synthétiquement ci-dessous. Celles relatives précisément aux déchets australiens sont par extension transposables et valables pour d'autres déchets, ce que nous soulignons.

1. Le Pays Roussillonnais, dans le "couloir de la chimie", est un des trois points noirs identifiés sur le territoire national en raison de la présence d'industries polluantes nuisibles à la santé des riverains. Les cancers en Rhône-Alpes ont augmenté de 93% de 1980 à 2005... L'InVS a publié en 2008 les résultats d'une vaste étude épidémiologique qui montrent qu'autour des usines d'incinération ayant fonctionné dans les années 1980 et 1990, l'incidence de certains types de cancers dépasse de 7

à 23% la valeur de référence. Il est inacceptable d'ajouter une pollution due à des déchets venus d'ailleurs.

2. Le Pays Roussillonnais a l'ambition de porter le Grand Projet Rhône-Alpes de développement d'une écologie industrielle qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Cela est totalement incompatible avec une activité industrielle comme l'incinération : une technologie qui transforme des polluants en d'autres polluants, une technologie mal maîtrisée et reconnue par beaucoup comme largement dépassée, quand d'autres alternatives existent et doivent se mettre en place à proximité des déchets.

Sur la question des HCB australiens et ses conséquences et extensions :

3. Le transport par voie maritime d'un produit hautement toxique est une aberration écologique comme l'a justement soulignée Madame la Ministre. Pour le HCB comme pour tous produits toxiques, la convention de Bâle doit être respectée et strictement.

4 Les rejets des incinérateurs, de Salaise notamment, sont souvent peu ou pas maîtrisés. Ils sont autorisés à des périodes de « dysfonctionnement » encadrées (60h par an) et en 2013, les incinérateurs de Salaise ont subi 188 déclenchements, dus à des problèmes techniques et dont la durée n'est pas connue. Dans ces périodes, les rejets sont énormes (rejets à l'air directs et sans filtration) mais ne sont pas mesurés et n'apparaissent pas dans les bilans.

Et maintenant:

5. TREDI attend une autorisation pour construire les unités Salaise 4 et Salaise 5, qui seront spécialement dédiées à la réception et au stockage de ce type de déchets particulièrement polluants. L'augmentation de la fréquence et du volume de ce type d'incinération est donc probable.

Ne devons-nous pas manifester fortement notre opposition devant ce projet de spécialisation d'une entreprise locale dans le traitement des pires polluants de la planète, au détriment de notre santé ?

6. Puisque nous respirons tous le même air, nous nous inscrivons dans l'initiative de nos partenaires du CAPER de constitution d'un front associatif local comprenant les associations environnementales, éducatives, sociales, sportives, culturelles... Ce front devra être le pilier de notre ferme volonté commune de voir diminuer cette pollution atmosphérique récurrente aux conséquences évidentes sur nos santé.